Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_26_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

AMENAGEMENT PROVISOIRE DU MACRO-LOT N°3 ZAC VAL DE SERMON - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

16-02-2026-26

Rapporteur : O. Bonnet

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°6 en date du 15 septembre 2025 portant sur la cession au profit du groupe LAUNAY du macro-lot n°3 en vue de réaliser environ 397 logements,

Afin de permettre la réalisation de ces logements, la Commune aménage les voiries majeures, les réseaux primaires et les aménagements qualitatifs de la ZAC Val de Sermon. Le cabinet Prigent et Associés, sous-traitant du cabinet RHIZOME, en charge des études et du suivi des travaux d'aménagement du secteur Est, a établi un dossier de consultation des entreprises (DCE) comprenant 2 lots :

Lot n°1 : terrassement voirie assainissement
Lot n°2 Réseaux souples

L'estimation globale des travaux s'élève à 1 005 442 € HT.

La procédure retenue pour la mise en concurrence est la procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123.1.1° du Code de la commande publique).

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_26_1-DE

Les critères de jugement des offres retenus sont les suivants :

Critères	Pondération
1- Qualité de l'offre technique, environnementale et prise en charge de l'hygiène et de la sécurité	60
2- Prix des prestations	40

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et la consultation mise en ligne sur le site de Mégalis Bretagne le 1er décembre 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 janvier 2026 à 17h00.

A la date limite de réception des offres, 7 offres ont été reçues dont 3 pour le lot n°1 terrassement voirie assainissement et 4 pour le lot n°2 réseaux souples.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer les offres de la manière suivante :

Lot	Entreprises	Montant de l'offre en euros H.T
Lot n° 1 Terrassement voirie assainissement	Groupement Surcin TP (35230 Bourgbarré) - Cardin TP (35650 Le Rheu) - ERTP Keravis (35590 L'Hermitage)	604 662,34 €
Lot n° 2 Réseaux divers	ERS (35520 Le Mézière)	259 097,00€

La commission marchés publics du 28 janvier 2026 a émis un avis favorable à ces propositions d'attribution de marchés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'attribuer le marché relatif au lot n°1 terrassement voirie assainissement au groupement d'entreprises Surcin TP, Cardin TP et ERTP Keravis pour un montant de 604 662,34 € HT.
- D'attribuer le marché relatif au lot n°2 réseaux souples à la société ERS pour un montant de 259 097€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et tout document s'y afférent.

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN **Valérie HERVÉ**